

Réponse à une consultation 15.09.2014

Non à une restriction du commerce automobile

L'économie recommande d'examiner une harmonisation ponctuelle de la communication automobile avec le règlement d'exemption européen. Dans le cadre de cette harmonisation, il faut veiller à éviter que les dispositions de la communication ayant fait leurs preuves ne soient totalement abandonnées. En lien avec les adaptations envisagées, il importe en priorité de faciliter la suppression d'obstacles au commerce pour combattre activement le phénomène de l'îlot de cherté suisse dans le commerce automobile.